Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

DIVORCE INTERNATIONAL

Par cupidon

MARIÉ LE II JANVIER 2011 A BANGKOK ÉPOUSE THAÏ SANS CONTRAT J'AI QUITTÉ LA THAÏLANDE LE 14 MAI 2014 ET JE NE SUIS JAMAIS REVENU APR2S PLUSIEURS COURRIELS demandant UN ACCORD POUR LE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL,JE N'AI JAMAIS OBTENU DE R2PONXSE ET ACTUELLEMENT JE NE SAIS PAS OÙ MON ÉPOUSE SE TROUVE EN THAÏLANDE,.
je ne peux pas me rendre en thailande avec les restrictions du covid et ce depuis mars 2020

QUE DOI-JE FAIRE pour obtenir une séparation officielle
merci

Par jpgroussard

Bonjour,

si votre présence sur place peut résoudre votre problème, à la seconde où je vous parle vous pouvez y aller en respectant une quarantaine.
Cdlt